BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^{E} REPUBLIQUE

QUATRIEME LEGISLATURE

LOI N° 029-2012/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET CONCLU LE 18 JANVIER 2012 A KHARTOUM AU SOUDAN ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE (BADEA), POUR LE FINANCEMENT D'UNE LIGNE DE CREDIT EN FAVEUR DU FONDS D'APPUI AUX INITIATIVES DES JEUNES (FAIJ)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 07 juin 2012
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de prêt conclu le 18 janvier 2012 à Khartoum au Soudan entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA), pour le financement d'une ligne de crédit au Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (FAIJ).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 07 juin 2012.

Le Président

Burkina Faso

Président de l'Assemblée Nationale

Roch Marc Christian KABORE

Le Secrétaire de séance

Joséphine DRABO/KANYOULOU